

CSLP Final

Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté



DOCUMENT ADOPTE PAR LE CONSEIL DES MINISTRES

LE 29 MAI 2002

Le Gouvernement du Mali a exprimé, au cours des dernières années, sa volonté de faire de la lutte contre la pauvreté la priorité de toutes les priorités de développement. Cette volonté répond à une double exigence : d'une part, rendre les actions de développement plus efficaces au profit des pauvres; et d'autre part, définir de nouvelles politiques, de nouveaux instruments et enfin prendre des mesures appropriées à court et moyen termes permettant au Gouvernement d'utiliser rationnellement et efficacement les ressources internes et externes.

RAPPORT DE L'ATELIER NATIONAL SUR LES INDICATEURS DE SUIVI-EVALUATION DU CADRE STRATEGIQUE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE (6-8 JUILLET 2004)

Août 2004

INTRODUCTION

L'An Deux Mille Quatre et les 6, 7, et 8 Juillet, s'est tenu dans la Salle « Wa KAMISSOKO » du Palais des Congrès, l'Atelier National sur les Indicateurs de Suivi-Evaluation du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), sous la présidence de Monsieur Ousmane THIAM, Ministre de la Promotion des Investissements et des Petites et Moyennes Entreprises, Porte Parole du Gouvernement, assurant l'intérim de son homologue de l'Economie et des Finances.

L'Atelier a regroupé les représentants de la Société Civile, du Secteur Privé, des Partenaires Techniques et Financiers et des services techniques de l'Etat.

L'objectif principal de l'Atelier est de parvenir à un accord consensuel sur un minimum d'indicateurs pertinents qui serviront de base au suivi-évaluation du CSLP à partir d'une liste de soixante treize indicateurs proposée par la Commission préparatoire de l'Atelier.

L'Atelier s'est en outre assigné comme objectifs spécifiques :

- **d'élaborer un Plan d'Actions de mise en œuvre des Conclusions et Recommandations de la Table Ronde des Bailleurs de Fonds du Mali sur le CSLP (Genève 30-31 mars 2004) ;**
- **de définir les modalités pratiques de révision du CSLP et de son système de rapportage.**

Les résultats attendus de cet atelier sont les suivants :

- Disponibilité d'une liste consensuelle d'indicateurs pertinents, opérationnels et faciles à suivre pour le suivi évaluation du CSLP aussi bien au niveau macro qu'au niveau sectoriel ;
- Disponibilité d'une proposition de Plan d'Actions de mise en œuvre des conclusions et recommandations de la Table Ronde des Bailleurs de Fonds du Mali sur le CSLP et des mécanismes de rapportage et d'évaluation des politiques publiques ;
- Disponibilité des modalités pratiques de révision du CSLP et de son système de rapportage.

1. CEREMONIE D'OUVERTURE

A l'ouverture, on notait en plus du Ministre de la Promotion des Investissements et des Petites et Moyennes Entreprises, Monsieur Ousmane THIAM représentant le Ministre de l'Economie et des Finances en déplacement, la présence de :

- Monsieur Choguel Kokala MAIGA, Ministre de l'Industrie et du Commerce ;
- Monsieur Abdoulaye KOITA, Ministre de l'Equipement et des Transports ;
- Monsieur Marimantia DIARRA, Ministre du Plan et de l'Aménagement du Territoire ;
- Monsieur Nancouma KEITA, Ministre de l'Environnement et de l'Assainissement ;
- Monsieur Joseph BILLCATARIA, Représentant Intérimaire du PNUD au MALI ;

Deux allocutions importantes ont marqué le début des travaux. Ce sont :

- le mot introductif du Coordinateur du CSLP, Monsieur Sékouba DIARRA ;
- et le discours d'ouverture du Ministre de la Promotion des Investissements et des Petites et Moyennes Entreprises.

Le coordinateur du CSLP, après avoir souhaité la bienvenue aux participants, a placé l'atelier dans son contexte de suivi des recommandations des conclusions de la Table Ronde des Bailleurs de Fonds du Mali sur le CSLP tenue à Genève les 30 et 31 mars 2004. Monsieur DIARRA a rappelé le succès de cette Table Ronde par l'engagement ferme des Partenaires Techniques et Financiers à accompagner le Mali dans tous ses efforts de développement.

Dans son discours d'ouverture, Monsieur le Ministre de la Promotion des Investissements et des PME a non seulement parlé du succès de la Table Ronde, mais aussi des insuffisances qu'il convient de combler pour consolider toute la crédibilité des efforts engagés au delà des résultats pour lesquels le Mali peut légitimement se réjouir.

Il a rappelé la Lettre de Cadrage du Président de la République et la récente Déclaration de Politique Générale du Gouvernement qui traduisent à suffisance l'importance que les plus hautes autorités accordent à la réussite du CSLP.

Il a insisté en outre sur la nécessité d'une part, de restreindre au maximum le nombre d'indicateurs de la liste proposée, de choisir avec la plus grande objectivité possible les indicateurs selon les critères rigoureux, de s'assurer des conditions de suivi régulier de ces indicateurs et d'autre part, de tenir compte dans le choix des indicateurs des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Pour terminer, Monsieur le Ministre a adressé à l'ensemble des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) toute la gratitude du Gouvernement pour leur appui de qualité et leur soutien sans réserve aux politiques de développement du Mali.

2. DEROULEMENT DES TRAVAUX

A la reprise, l'Atelier s'est doté d'un bureau composé de :

- Président : Monsieur Soumana SATAO, Conseiller Technique au Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ;
- Vice Présidente : Mme SIDIBE, Fatoumata DICKO, Directrice Nationale de la Statistique et de l'Informatique ;
- Rapporteurs : 1. Abdoulaye A. MAIGA, CAFO ;
2. Mohamed KANTE, CSLP
3. Assékou AHMADOU, DNSI ;
4. Ibrahima KONE, DNP
5. Zoumana B. FOFANA, ODHD.

Les travaux se sont successivement déroulés en plénières et en commissions.

Au cours de la plénière d'ouverture, le Coordinateur du CSLP selon le programme adopté a tour à tour présenté :

- le CSLP à travers son dispositif de suivi-évaluation ;
- l'état actuel de sa mise en œuvre ;

- et les conclusions et recommandations de la Table Ronde des Bailleurs de Fonds du Mali sur le CSLP.

Puis, ce fut, le tour du Directeur de l'ODHD d'exposer la grille de proposition d'indicateurs.

A la suite de ces interventions, les participants ont posé de multiples questions de compréhension d'ordre général et de clarification.

Ces préoccupations étaient relatives à :

- L'harmonisation des indicateurs du CSLP avec ceux des OMD, du NEPAD, de l'UEMOA, de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et autres Conventions Internationales (CDE, CEDEF) que le Mali a ratifiées ;
- La définition précise des concepts utilisés ;
- L'identification d'indicateurs pertinents, plus opérationnels et faciles à suivre et leur méthode de calcul;
- La détermination de la situation de référence, des objectifs chiffrés du CSLP et des services responsables de la production des indicateurs ;
- L'amélioration du système de collecte de certains indicateurs ;
- La désagrégation des indicateurs suivant le Genre ;
- L'adhésion de l'ensemble des acteurs - Etat, Partenaires Techniques et Financiers, Société Civile – à la liste consensuelle d'indicateurs issue de l'atelier ;
- L'opérationnalisation des résultats de l'atelier aux niveaux régional et local;
- La mise en cohérence des programmes sectoriels avec le CSLP ;

A toutes ces préoccupations, des réponses satisfaisantes ont été données, puis une Commission Technique de définition de critères de pertinence et d'opérationnalité permettant de mieux choisir et de mieux classer les indicateurs a été mise en place.

Après la plénière, les travaux se sont poursuivis par la mise en place des trois Commissions qui se sont dotées chacune d'un Bureau conformément aux termes de référence de l'Atelier :

- Commission 1 : Indicateurs macro-économiques et de développement institutionnel, gouvernance et de participation : correspondant à l'Axe Préalable et l'Axe1 du CSLP ;
- Commission 2 : Indicateurs de Développement Humain Durable et d'accès aux Services Sociaux de Base : correspondant à l'Axe 2 du CSLP ;
- Commission 3 : Indicateurs d'Infrastructures et secteurs productifs : correspondant à l'Axe 3 du CSLP.

A l'issue de leurs travaux, les résultats ont été validés en plénière et leurs rapports sont parties intégrantes du rapport final.

3. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS :

3.1. Conclusions :

Par Commission, les travaux se sont déroulés sous la responsabilité d'un Bureau autour des points ci-après et à propos desquels les résultats suivants ont été obtenus :

- i) Identification des principaux indicateurs de suivi-évaluation, tout en analysant leur pertinence et leur validité : sur **soixante-treize (73)** indicateurs initialement proposés par la Commission Préparatoire de l'Atelier, ce sont **100 indicateurs** qui ont été retenus par l'Atelier sous réserve de refaire une nouvelle sélection qui les ramènerait à une trentaine ;
- ii) Etablissement d'une situation de référence pour l'ensemble des indicateurs retenus : cette situation n'a pu être intégralement obtenue lors de l'Atelier. Cependant, l'Atelier a recommandé que les informations soient recherchées pour les indicateurs définitivement retenus. Quant à l'année de référence, c'est l'année 2002 qui a été recommandée par le groupe ;
- iii) Définition des rôles et responsabilités des différents acteurs dans la production et la diffusion des données sur les indicateurs de suivi-évaluation à travers les indicateurs retenus : tous les acteurs qui concourent à la production de l'information statistique dans le processus du suivi-évaluation du CSLP ont été identifiés, leur rôle et responsabilité diagnostiqués;
- iv) Formulation de propositions concrètes pour opérationnaliser le dispositif de suivi-évaluation à travers les indicateurs retenus: sur ce point, les propositions qui méritent d'être mise en cohérence avec l'ensemble du système de suivi-évaluation du CSLP, ont été faites ;
- v) Elaboration d'un Plan d'Actions pour le suivi des conclusions et Recommandations de la Table Ronde : ce point a été insuffisamment abordé faute de temps. Par conséquent, l'Atelier n'a pas permis de l'approfondir. Aussi, l'Atelier a-t-il recommandé que les pistes de Plan d'Action puissent être, dans un meilleur délai, prises en charge par la Cellule de Coordination du CSLP pour le finaliser ;
- vi) Etablissement des modalités pratiques de révision du CSLP et son système de rapportage : le temps imparti à l'Atelier n'a pas permis de finaliser ce point malgré le travail préliminaire fait dans ce sens par la Cellule CSLP (projet de Plan Type de Rapport de Suivi-Evaluation fourni aux participants).

3.2. Recommandations

R1 : assurer l'analyse approfondie des études et enquêtes existantes ;

R2 : mettre en place un réseau de correspondants en matière de suivi-évaluation ;

R3 : approfondir la réflexion sur des indicateurs pertinents portant sur la qualité en vue d'un meilleur suivi de l'efficacité de l'Etat dans l'exécution de ses programmes ;

R4 : opérationnaliser les Groupes Thématiques du CSLP à travers le renforcement de leurs capacités (humaines, financières et techniques) ;

R5 : assurer une meilleure coordination de l'activité statistique des pouvoirs publics sur le plan de l'organisation du système national d'information statistique et la mise en place d'un système de financement pérenne ;

R6 : renforcer les structures de collecte et d'analyse de l'information statistique ;

R7 : renforcer les capacités des acteurs ;

R8 : installer et/ou dynamiser des comités locaux et régionaux CSLP ;

R9 : identifier et intégrer un indicateur sur le paludisme ;

R10 : impliquer de manière plus active la société civile dans le système de suivi-évaluation du CSLP ;

En outre, l'Atelier a donné mandat à la Cellule CSLP de mettre en place un comité technique léger pour sélectionner dans la liste consensuelle de l'Atelier, une liste restreinte d'une trentaine d'indicateurs prioritaires.

L'Atelier a enfin recommandé, l'amélioration du dispositif de production de l'ensemble des indicateurs.

NB : Le discours du Ministre, la liste des participants, les rapports des trois commissions, et la liste de tous les documents mis à la disposition des participants pour les besoins de l'Atelier sont annexés au présent rapport.

Bamako le 08 juillet 2004

L'atelier

ANNEXES

ANNEXE 1 : RAPPORTS DE COMMISSIONS

Rapport de la commission I

I. Introduction :

Les 7 et 8 Juillet 2004, les travaux de la commission I se sont déroulés dans la salle des Annexes du Palais des Congrès de Bamako. Cette Commission était chargée d'examiner les indicateurs Macroéconomiques et de Développement institutionnel, de Gouvernance et de Participation.

La commission a mis en place un bureau composé comme suit :

- Président : Bouréïma Allaye Touré, CNSC (Conseil National de la Société Civile)
- 1^{er} Rapporteur : Mme Berthé Mariétou Makalou, MFPRERI (Ministère de la Fonction Publique, de la Réforme de l'Etat et des Relations avec les Institutions)
- 2^{ème} Rapporteur : Mahmoud Ali Sako, DNSI (Direction Nationale de la Statistique)

La commission comprenait plus d'une quarantaine de membres répartis entre :

- DGDP, DWCC, DN Douanes, DN Budget;
- CNDIFE, DCI, PRECAGED, CSLP;
- Direction Nationale de la Population ;
- Partenaires (UE, UNICEF,) Coopération canadienne, Ambassade du Pays-Bas

II Déroulement des travaux

1. indicateurs :

A l'ouverture des travaux, le président a demandé à un rapporteur de procéder à la lecture des mandats assignés à la Commission et des critères de choix des indicateurs. Les discussions ont porté ensuite sur la méthodologie de travail à adopter. La commission a retenu de discuter les indicateurs thème par thème.

➤ Dans le domaine de la croissance accélérée soutenue :

La commission a apprécié tous les indicateurs proposés. Une proposition de rajout d'un nouvel indicateur a été faite, à savoir « La structure du PIB » ; la commission a considéré que cet indicateur est toujours calculé et disponible au niveau de la DNSI, aussi n'a-t-elle pas jugé opportun de l'ajouter aux indicateurs du CSLP.

La Commission a été confrontée au choix de l'année de référence. Pour certains, il s'agit de l'année de départ du CSLP, c'est à dire 2002. Pour d'autres, il convenait plutôt de prendre l'année d'avant le CSLP, 2001 et enfin pour les autres, il serait plutôt intéressant de prendre une moyenne de cinq (5) ans avant la période du CSLP (1997-2001). Après discussion, la commission a décidé de prendre pour tous les indicateurs, l'année 2002 comme année de référence.

➤ Dans le domaine de la stabilité financière :

Tous les indicateurs proposés ont été jugés pertinents par conséquent, ils ont été retenus. Les représentants des partenaires au développement ont attiré l'attention de la Commission sur

une liste d'indicateurs qui vient d'être proposée par le Gouvernement du Mali dans le cadre de la convention avec l'Union Européenne. Il s'avère nécessaire de prendre en compte tous les indicateurs retenus entre le Mali et les différents partenaires. La commission a, à cet effet, décidé d'ajouter tous ces indicateurs. Notons que certains de ces indicateurs ont des caractères sectoriels, et pourront au besoin être classés au niveau des secteurs concernés.

➤ **Dans le domaine de la pauvreté :**

La commission a retenu tous les indicateurs proposés en raison de leur pertinence. Elle propose en plus d'ajouter « l'indice de développement humain » calculé par le PNUD, qui est universellement reconnu et « l'indice sexo spécifique » pour prendre en compte l'aspect genre.

➤ **Dans le domaine du développement institutionnel, et dans le domaine de la gouvernance et de la participation :**

Tous les indicateurs proposés ont été jugés pertinents et ont été retenus. La commission a, en plus, décidé d'approfondir le suivi des changements en cours dans certaines institutions. Elle proposa à cet effet d'ajouter des indicateurs sur le recentrage des services déconcentrés, sur le renforcement des collectivités territoriales, sur la perception de la population sur l'efficacité de l'administration et la corruption au Mali.

➤ **Dans le cadre de la lutte contre la corruption :**

Il a été suggéré la large publication des états des dépenses publiques ; mais l'unanimité n'a pas été faite autour de cette proposition. Par rapport aux indicateurs de renforcement des capacités et de crédibilité de la justice, la Commission a trouvé pertinents et opérationnels les deux indicateurs proposés. La commission a trouvé que ceux-ci se rapportent au renforcement des capacités. Concernant la crédibilité de la justice, les longues discussions de la commission n'ont pas permis de retenir à ce niveau, des indicateurs consensuels de sa mesure. Toutefois, les réflexions se poursuivront sur ce volet.

2 les autres aspects des mandats : Compte tenu du délai, la commission n'a pas eu le temps de se positionner sur les autres aspects du mandat confié à la commission

III Recommandations et conclusions :

A l'issue de ses travaux, la Commission I a formulé les recommandations suivantes :

- ❖ Procéder à la relecture du dispositif institutionnel du CSLP en vue de le rendre plus opérationnel (ancrage institutionnel, définitions claires des missions des acteurs, non fonctionnalité des groupes thématiques) ;
- ❖ Assurer une meilleure coordination de l'activité statistique des pouvoirs publics sur le plan de l'organisation du système national d'information statistique et la mise en place d'un système de financement pérenne ;
- ❖ Renforcer les capacités d'analyse et d'évaluation du CSLP à travers des études et enquêtes ;
- ❖ Renforcer les capacités techniques et humaines des différents acteurs chargés du suivi évaluation du CSLP (services techniques, société civile, média, collectivités, etc.) ;

- ❖ Mettre en place un réseau de correspondant en matière de suivi évaluation du CSLP ;
- ❖ Impliquer de manière plus active la société civile dans la formulation, la mise en œuvre et le suivi évaluation des politiques et programmes de lutte contre la pauvreté ;
- ❖ Approfondir la réflexion sur les indicateurs pertinents sur la crédibilité de la justice afin de permettre un meilleur suivi-évaluation des performances en matière de respect des droits de l'homme ;
- ❖ Opérationnaliser les groupes thématiques du CSLP à travers le renforcement de leurs capacités (humaines, financières et techniques) ;
- ❖ Appuyer l'institutionnalisation de l'approche genre dans le cadre de la réforme institutionnelle.

Rapport de la commission II

I. Introduction :

Les 7 et 8 Juillet 2004, les travaux de la Commission II se sont déroulés dans la salle des Annexes du Palais des Congrès de Bamako. Cette Commission était chargée d'examiner les indicateurs du Développement Humain Durable et du Renforcement de l'Accès aux Services Sociaux de Base.

Les travaux ont commencé par la mise en place du Bureau de la commission qui se compose comme suit :

- Président :Mme Dembélé Oulématou SOW/CT-MPFEF
- 1^{er} Rapporteur :Dr.Mountaga Bouaré/CPS Santé
- 2^{ème} Rapporteur :Mr Siaka Sanogo/DNPD-MPAT

II. Déroulement des Travaux :

Rappel des tâches définies dans les termes de référence par Mme la Présidente.

Proposition de méthodologie : il a été convenu de parcourir les indicateurs qui sont proposés dans le document et de se prononcer sur leur pertinence.

Il a été convenu d'éclater la colonne source en deux colonnes pour différencier la source de l'information de la structure responsable. La source est l'outil (Enquête, Recensement, etc.) à utiliser pour disposer de l'indicateur tandis que la structure responsable est le service habilité à produire l'indicateur.

2.1 Analyse et Choix des indicateurs :

Elle a porté sur l'analyse de la pertinence, de la facilité d'interprétation et de l'élaboration, et de la classification des indicateurs. Certains indicateurs relatifs aux secteurs Eau potable et Habitat ont été mis en veilleuse du fait de l'absence de spécialiste de ce domaine dans la commission.

➤ **Dans le domaine de la santé et la démographie :**

1. Taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans : c'est la probabilité qu'un enfant meurt avant son cinquième anniversaire sur mille naissances vivantes. Cet indicateur a été jugé comme indicateur d'impact, pertinent et est susceptible d'être produit tous les cinq ans ; la source est l'EDS (méthode directe) et la structure responsable est la CPS/SANTE. Il est classé parmi les indicateurs de premier ordre. La situation de référence est de 229 pour mille selon l'EDS-III en 2001.
2. Taux de mortalité infantile : C'est la probabilité qu'un enfant meurt avant son premier anniversaire sur mille naissances vivantes. Ces caractéristiques sont identiques à ceux du taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans. La situation de référence est de 113 pour mille selon l'EDS-III en 2001.
3. Taux de couverture vaccinale DTCP3 chez les enfants de moins d'un an : cet indicateur a été jugé comme indicateur d'impact pertinent et est susceptible d'être produit tous les ans ; la source est l'annuaire et la structure responsable est la DNS. Il est classé parmi les indicateurs de premier ordre, la situation de référence est de 74 pour cent en 2002.
4. Pourcentage d'enfants de moins de cinq ans présentant une malnutrition chronique: à ce niveau, compte tenu du fait que dans les OMD, et dans l'EDS c'est deux ou trois indicateurs qui sont retenus pour apprécier les insuffisances croissance et nutrition des enfants.
5. Taux de mortalité maternelle : c'est le nombre de décès de femmes résultant d'un accouchement ou des complications d'une grossesse rapporté au nombre de naissances vivantes. Cet indicateur est exprimé en « pour 100.000 ». Il a été jugé comme indicateur de l'impact pertinent et est susceptible d'être produit tous les cinq ans ; la source est l'EDS (méthode direct) et la structure responsable est la CPS/santé. Il est classé parmi les indicateurs de premier ordre. La situation de référence est de 582 pour cent mille selon l'EDS-III en 2001.
6. Pourcentage de population ayant accès aux structures de santé dans un rayon de 5 km : C'est la proportion de populations située dans un rayon de cinq km par rapport à un centre de santé fonctionnel. Cet indicateur a été jugé comme indicateur d'impact pertinent et est susceptible d'être produit tous les ans ; la source est l'annuaire statistique de santé et la structure responsable est la CPS/Santé. Il est classé parmi les indicateurs de premier ordre.
7. Taux d'accouchements assistés : c'est le nombre d'accouchement ayant eu lieu en présence du personnel de la santé y compris les ATR suivis sur le nombre de grossesse attendu. Cet indicateur a été jugé comme indicateur d'impact pertinent et est susceptible d'être produit tous les ans ; la source est l'annuaire statistique de santé et la structure responsable est la CPS/ Santé. Il est classé parmi les indicateurs de premier ordre. La situation de référence est de 40 pour cent en 2002.
8. Nombre moyen de consultations prénatales par femme : c'est un indicateur de suivi intra sectoriel qui n'est pas pertinent comme indicateur de suivi-évaluation du CSLP.
9. Pourcentage d'enfants de moins de cinq ans présentant une insuffisance pondérale : à ce niveau il a été constaté que dans les ODM et dans l'EDS ce sont deux ou trois indicateurs qui sont retenus pour apprécier les insuffisances

de croissance et de nutrition des enfants ; il a été convenu d'y ajouter d'autres indicateurs; la source est l'annuaire statistique de santé et la structure responsable est la CPS/Santé. Des propositions ont été faites pour une production biannuelle ou triennale de cet indicateur. Mais avec les problèmes techniques liés à sa production, il été retenu une périodicité de cinq ans. Il est classé parmi les indicateurs de premier ordre.

10. Taux de prévalence du VIH/SIDA parmi les femmes enceintes âgées de : c'est la prévalence des femmes enceintes fréquentant les consultations prénatales. Cet indicateur a été jugé comme indicateur d'impact pertinent et est susceptible d'être produit chaque année ; la source est la loi des finances d'Etat et la structure responsable est la DNB/ Santé. Il est classé parmi les indicateurs de premier ordre.
11. Part du budget de la santé dans le budget de l'Etat : c'est la proportion du budget de fonctionnement de la santé dans le budget de fonctionnement total de l'Etat. Cet indicateur a été jugé comme indicateur d'impact pertinent et est susceptible d'être produit tous les ans ; la source est la loi des finances d'Etat et la structure responsable est la DNBudget/MSanté. Il est classé parmi les indicateurs de premier ordre.
12. Part des charges récurrentes de la santé dans les charges récurrentes du budget de l'Etat : Cet indicateur a été jugé comme indicateur d'impact pertinent et est susceptible d'être produit tous les ans. La source est la Loi des Finances et la structure responsable la DNB/DAF santé. Il est classé parmi les indicateurs de 1er ordre.

➤ **Dans le domaine de l'éducation :**

1. Taux brut de scolarisation au 1^{er} cycle : c'est la promotion des enfants effectivement scolarisés sur l'effectif des enfants en âge scolarisable. Cet indicateur a été jugé comme indicateur de résultat pertinent et est susceptible d'être produit tous les ans ; il est classé parmi les indicateurs de premier ordre. La situation de référence est de 64,3% en 2002.
2. Taux d'alphabétisation des adolescents de 15 ans et plus : c'est la proportion des personnes adultes capables de lire, écrire et comprendre un message dans n'importe quelle langue. Cependant tous les aspects de l'alphabétisation ne sont pas appréhendés par le Ministère de l'Education (l'action des ONG par exemple), ce qui rend difficile le calcul de cet indicateur. Cet indicateur a été jugé comme indicateur de résultat pertinent et est susceptible d'être produit tous les cinq ans ; la source est les enquêtes spécifiques et la structure responsable est la DNSI. Il est classé parmi les indicateurs de second ordre la situation de référence est de 21,3% en 2001 dont 30,7% pour les hommes et 12,7% pour les femmes.
3. Rapport de scolarisation entre sexe (filles/garçons) au 1^{er} cycle, second cycle et supérieur : c'est le nombre de filles scolarisées sur l'effectif des filles scolarisables. Cet indicateur a été jugé comme indicateur de résultat pertinent et est susceptible d'être produit tous les ans ; la source est l'annuaire statistique de l'éducation et la structure responsable est la CPS/Education. Il est classé parmi les indicateurs de second ordre la situation de référence est de 53,7% en 2002.
4. Pourcentage des redoublants au 1^{er} cycle : c'est l'ensemble des redoublants du 1^{er} cycle sur l'effectif au 1er cycle. Cet indicateur a été jugé comme indicateur

de résultat pertinent et est susceptible être produit tous les ans ; la source est l'annuaire statistique de l'éducation et la structure responsable la CPS/Education. Il est classé parmi les indicateurs de premier ordre.

5. Pour ce qui concerne la part du budget de l'Education dans le budget total ainsi que la part des charges, leurs méthodes de calcul sont identiques à celles de la santé décrites ci-dessus.

➤ **Dans le domaine de l' Habitat:**

1. Nombre de logements sociaux : c'est le nombre de logements sociaux réalisés, Cet indicateur a été jugé comme indicateur d'impact pertinent et est susceptible d'être produit tous les ans. La source est les rapports de l'Office Malienne de l'Habitat (OMH) et la structure responsable est le Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme (MHU) il est classé parmi les indicateurs de premier ordre.

➤ **Dans le domaine de l'eau potable:**

1. Pourcentage de villages bénéficiaires d'au moins d'un point d'eau potable : c'est le nombre de villages ayant un point d'eau potable sur le total des villages. Cet indicateur a été jugé comme indicateur d'impact pertinent et est susceptible d'être produit tous les ans ; la structure responsable est la DNHE. Il est classé parmi les indicateurs de premier ordre.
2. On prend également en compte la proportion de population, urbaine et rurale, ayant accès durable à une source d'eau potable.

➤ **La participation des femmes :**

1. Proportion des femmes bénéficiant de micro-crédit : c'est le nombre de femmes ayant bénéficié des micro- crédits sur l'ensemble des clients bénéficiaires des crédits. Cet indicateur a été jugé comme indicateur d'impact pertinent et est susceptible d'être produit tous les ans ; la source est les Rapports CAIF et la structure responsable est la CINDIFE. Il est classé parmi les indicateurs de premier ordre. Il n'y a pas de situation de référence disponible dû au fait que l'information n'est pas centralisée.
2. Proportion des sièges occupés par les femmes à l'AN et aux conseils communaux : cet indicateur a été jugé comme indicateur d'impact pertinent et est susceptible d'être produit tous les cinq ans ; la source est le rapport des élections et la structure responsable la MPFEF. Il est classé parmi les indicateurs de premier ordre. La situation de référence est de 10,2% à l'AN, HCCT 8% et 4,02% aux conseils communaux en 2002.

➤ **Dans le domaine de l'emploi :**

1. Nombre d'emplois permanents créés : c'est le nombre d'emplois d'une durée supérieure ou égale à une année. Cet indicateur a été jugé comme indicateur d'impact pertinent et est susceptible d'être produit tous les ans ; la source est le Rapport bilan de l'emploi et la structure responsable l'OEF. Il est classé parmi les indicateurs de premier ordre.
2. Taux de chômage en milieu urbain : c'est le nombre d'actifs en quête d'emploi sur l'ensemble de la population active. Cet indicateur a été jugé comme

indicateur d'impact pertinent et est susceptible d'être produit tous les trois ans ; la source est les enquêtes emploi/chômage et la structure responsable est l'OEF/DNSI. Il est classé parmi les indicateurs de premier ordre.

3. Taux de chômage en milieu urbain : c'est le nombre d'actifs en quête d'emploi en milieu urbain sur l'ensemble de la population active urbaine. Comme le phénomène de chômage ne touche que principalement le milieu urbain, cet indicateur n'est pas pertinent comme indicateur du CSLP.
4. Taux de sous-emploi en milieu rural : il a été décidé de prendre seulement le taux de sous-emploi. Cet indicateur a été jugé comme indicateur d'impact et est susceptible d'être produit tous les trois ans ; la source est les enquêtes emploi/chômage et la structure responsable est l'OEF. Il est classé parmi les indicateurs de premier ordre.
5. Emploi dans le secteur informel (en %) : c'est le nombre d'emplois créés dans le secteur informel sur le total d'emploi. Cet indicateur a été jugé comme indicateur d'impact pertinent et est susceptible d'être produit tous les trois ans ; la source est le Bilan de l'emploi informel et la structure responsable est l'OEF. Il est classé parmi les indicateurs de premier ordre.

2.2 Proposition pour l'opérationnalisation du Dispositif de Suivi-Evaluation

- Dynamiser les groupes thématiques en mettant à leur disposition des moyens adéquats pour qu'ils puissent produire les indicateurs à temps ;
- Mettre en place un dispositif d'appui de la DNSI et aux structures dans la production de certains indicateurs ;
- Faire participer les secteurs sociaux tels que la santé dans les grandes conférences ;
- Créer une synergie entre certains services tels que la santé, l'éducation, l'hydraulique, l'assainissement, afin de coordonner les actions.

III. Recommandations et Conclusions :

- ❖ La commission II est parvenue à se prononcer sur tous les indicateurs. Cependant des amendements, retraits et rajouts ont été opérés.
- ❖ La situation de référence, les structures responsables ont été et traitées conformément aux TDR.
- ❖ La commission regrette par ailleurs que faute de temps, elle n'ait pas pu traiter les points relatifs aux modalités pratiques de rapportage du suivi-évaluation du CSLP et du plan d'action pour le suivi des conclusions et recommandations de la table ronde.
- ❖ En vue de pallier aux difficultés que peuvent rencontrer les structures pour la production et la diffusion des informations chiffrées/statistiquement la commission recommande de mettre en place un dispositif de collecte et de diffusion des informations statistiques relatives aux micro-crédits octroyés par genre par les institutions de micro-finance ;

NB : Les informations sur les points non traités seront fournies par les services concernés après la séance plénière.

Rapport de la commission III :

I. Introduction :

Le 7,8 Juillet 2004, les travaux de la commission III se sont déroulés dans la salle des Annexes du Palais des Congrès de Bamako. Cette Commission était chargée d'examiner les indicateurs du Développement des Infrastructures de Base et du Secteur Productif.

La commission est composée comme suit :

- Membres: 22 participants
- Président: Mr Moustapha Diarra / ASCOMA
- Rapporteurs : Mr Boubacar Macalou / MPAT
Mme Dicko Bassa Diané/ DNAMR

II. Déroulement des Travaux :

2.1 Analyse et Choix des indicateurs :

A l'issue de ses travaux la commission III a retenu les indicateurs contenus dans le tableau suivant :

N°	Indicateurs par secteur	Type	Situation de Référence		Objectifs Chiffrés du CSLP		Périodicité	Source	Responsable
	Développement des infrastructures de base et secteur productif								
56	Disponibilité céréalière par habitant/an (kg)	R	2002	181,8 kg	2006		Annuelle	E.AC / Rapports	CPS/MA DNSI
57	Disponibilité des autres cultures végétales vivrières par habitant/an (kg)	R	2002		2006		Annuelle	N'existe pas encore	CPS/MA DNSI
58	Disponibilité de production piscicole par an et par hbt (kg)	R	2002		2006		Annuelle	N'existe pas encore	CPS/MA DNSI
59	Taux d'exploitation du cheptel (%)	R	2002		2006		Annuelle	N'existe pas encore	OMBEVI DGRC/CPS/MA
60	Superficies aménagées en maîtrise totale de l'eau par an (ha)	A	2002		2006		Annuelle	EAC Rapports	CPS/MA DNSI
61	Production de coton fibre (tonne)	R	2002		2006		Annuelle	Rapport CMDT	CMDT DNSI CPS/MA
	Gestion des Ressources Naturelles								
62	Proportion des zones forestières	R	2002		2006		Toutes les 5ans	Rapports DNCN	DNCN
63	Superficies reboisées (ha)	A	2002		2006		Annuelle	Rapport DNCN	DNCN
64	Nombre de marchés ruraux de bois créés	R	2002		2006		Annuelle	Rapports AMADER /DNCN	DNCN
65	Consommation en bois de chauffe par an en stère	R	2002		2006		Annuelle	Statistiques courantes	DNCN AMADER
	Transport/Communication/ Energie								

66	Nombre de km de routes en terre construites	A	2002	100	2006		<i>Annuelle</i>	Rapports CPS/Transport	CPS/Transport
67	Nombre de km de routes bitumées construites	A	2002	136	2006		<i>Annuelle</i>	Rapports CPS/Transport	CPS/Transport
68	Nombre de km de routes entretenues	A	2002	8 500	2006	9 000 par an	<i>Annuelle</i>	Rapports CPS/Transport	CPS/Transport
69	Nombre de villages branchés sur un réseau téléphonique (unité)	A	2002	-	2006		<i>Annuelle</i>	Rapports	SOTELMA/Malitel/Ikatel
70	Taux d'électrification	A	2002		2006		<i>Annuelle</i>	Rapports EDM	CPS/MINES
71	Taux d'utilisation du gaz comme source d'énergie	R	2002		2006		Tous les 5 ans	Enquête périodique	DNSI CPS/Mines
72	Nombre de communes connectées sur Internet	A	2002		2006		<i>Annuelle</i>	Rapports Sotelma/Malitel/Ikatel	Ministère Communication
Industrie et Commerce									
73	Part du secteur manufacturier dans le PIB	R	2002	6%	2007	10%	<i>Tous les 5 ans</i>	Recensement industriel	CPS/Industrie DNSI
74	Taux de transformation interne du coton	A	2002		2006		<i>Annuelle</i>	Rapports CMDT	CPS/Industrie CMDT
75	Part du secteur tertiaire (commerce) dans le PIB	R	2002		2006		<i>Annuelle</i>	Comptes nationaux	CPS/Industrie DNSI

2.2 Proposition pour l'opérationnalisation du Dispositif de Suivi-Evaluation

1. Mise en place au sein de la Coordination du CSLP d'une équipe restreinte de Suivi-évaluation qui précisera entre autres les termes de référence.
2. Installation et/ou dynamisation des Comités Régionaux CSLP.
3. Renforcement des capacités des acteurs du dispositif à travers : formations, logistique, motivation, etc.

III. Recommandations et Conclusions :

➤ **Éléments de Plan d'action par rapport à la Table Ronde de Genève :**

- Mettre en exécution le Système du Guichet Unique.
- Poursuivre la lutte contre la corruption et la délinquance financière.
- Harmoniser les procédures de Décaissement.
- Améliorer la mobilisation de l'épargne interne.
- Identifier d'autres filières porteuses de l'économie.
- Prévoir une journée de réflexion sur l'élaboration d'un guide consensuel d'établissement d'un rapport de suivi-évaluation.
- Organiser un atelier pour l'élaboration d'un plan d'action de la mise en œuvre du CSLP.

➤ **Révision du CSLP :**

- Améliorer le document du CSLP en cohérence avec les sept axes globaux du programme Gouvernemental.
- Prolonger l'horizon de suivi-évaluation en 2007.
- Veiller à une meilleure appropriation des politiques et stratégies du CSLP par les acteurs impliqués.
- Organiser des concertations sectorielles sur le CSLP.

**ANNEXE 2 : DISCOURS D'OUVERTURE DE MONSIEUR LE
MINISTRE DE LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS
ET DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES**

**Mesdames, Messieurs les membres du Gouvernement,
Chers Partenaires,
Mesdames et Messieurs,**

Je suis particulièrement heureux de prendre la parole ici ce matin, au nom de mon collègue Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances, à l'occasion de la cérémonie d'ouverture des travaux de l'atelier national sur les indicateurs de suivi évaluation du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté, CSLP. En vous transmettant les chaleureuses salutations du Ministre de l'Economie et des Finances, je voudrais vous assurer de tout l'intérêt qu'il accorde à vos travaux.

Mesdames et Messieurs,

Il y a trois mois (30-31 mars) que s'est déroulée avec le succès qu'on sait, la Table Ronde des Bailleurs de Fonds du Mali sur le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP). La Table Ronde a en effet consacré:

- Une reconnaissance unanime par la Communauté internationale des avancées du Mali dans le domaine de l'ancrage de la démocratie politique, du développement des espaces de liberté, des droits de l'homme et de la gouvernance économique ;
- Une reconnaissance de la pertinence du CSLP comme cadre unique de référence de nos politiques sectorielles de réduction de la pauvreté ;
- Une reconnaissance unanime des performances de l'économie malienne, malgré de fortes contraintes naturelles et l'environnement sociopolitique de la sous région marqué par des instabilités politiques et conflits armés ;
- Une forte mobilisation de l'ensemble des Partenaires Techniques et Financiers pour soutenir financièrement les efforts de développement du Mali.

Au-delà de ces résultats, dont le Mali peut légitimement se réjouir, la Table Ronde a cependant mis en exergue un certain nombre d'insuffisances qu'il convient de combler pour consolider toute la crédibilité des efforts engagés. Ce sont :

- La faiblesse des indicateurs ;

- La faiblesse de la croissance économique au regard des objectifs de lutte contre la pauvreté ;
- La faible qualité des secteurs sociaux, notamment au niveau de l'éducation, de la santé et de l'accès à l'eau potable ;
- La faible capacité de mobilisation du financement extérieur.

Aussi, le Gouvernement du Mali, face à ces constats, a décidé d'accorder au suivi des conclusions et recommandations de la Table Ronde de Genève toute l'importance requise.

Mesdames et messieurs,

L'organisation du présent atelier constitue la première activité importante de la série de mesures que le Gouvernement entend prendre dans ce cadre.

Le CSLP, je l'indiquais tantôt, est actuellement le cadre unique de référence de nos politiques et stratégies et en tant que tel, il régit nos rapports avec l'ensemble de nos partenaires au développement. La lettre de Cadrage du Président de la République et la récente Déclaration de Politique Générale du Premier Ministre traduisent, me semble-t-il à suffisance, toute l'importance que les plus hautes autorités accordent à la **réussite** de cet outil.

Pour rappel, je voudrais citer ici quelques uns des objectifs importants visés par le CSLP que nous ambitionnons d'atteindre. En effet, il s'agira notamment de :

- réduire significativement le taux de pauvreté par une amélioration substantielle du taux de croissance de notre économie ;
- favoriser les investissements en créant des conditions suffisamment incitatives ;
- reculer les limites de l'analphabétisme par une amélioration sensible du taux de scolarisation, singulièrement celui des filles ;
- élargir la couverture du pays en soins de santé primaires notamment, en multipliant les centres de santé communautaires et en rendant disponibles les médicaments essentiels ;
- favoriser l'accès du plus grand nombre, aux logements sociaux ;
- améliorer les conditions de travail des agents de l'Etat afin de doter le pays d'une Administration performante ;
- mettre un accent particulier sur la création d'emplois ;
- créer les conditions d'une véritable sécurité alimentaire, notamment, par des aménagements hydro - agricoles ;
- développer les infrastructures (routes, énergie et télécommunication) tout en veillant à une baisse progressive de leurs coûts.

Mesdames et Messieurs les participants,

Vous comprenez dès lors toute l'importance du présent atelier dans un tel contexte. Il s'agira en effet pour vous au cours des trois jours que vont durer vos travaux, de vous accorder sur une liste consensuelle d'indicateurs permettant d'apprécier le niveau d'atteinte des objectifs fixés par le CSLP.

La disponibilité d'une telle **liste consensuelle** permettra de franchir, à mes yeux, une étape importante non seulement en terme de mesure des performances réelles des interventions publiques mais également, en termes d'évolution des appuis des partenaires vers l'aide budgétaire directe.

Permettez-moi d'insister particulièrement à ce niveau, sur la nécessité de restreindre au maximum le nombre d'indicateurs de cette liste, de choisir avec la plus grande objectivité possible les indicateurs selon des critères rigoureux et de vous assurer des conditions de suivi régulier de ces indicateurs.

Je voudrais, par ailleurs, attirer votre attention sur la nécessité de tenir compte dans le choix des indicateurs, des Objectifs de Développement du Millénaire (OMD) auxquels notre pays a souscrit à l'instar de la communauté internationale.

Au-delà des indicateurs, l'atelier examinera également les modalités pratiques d'une révision du CSLP ainsi que l'amélioration de l'élaboration du rapport de mise en œuvre. Ce dernier point me paraît d'autant plus important que nous entamons la préparation du rapport de 2^{ème} année de mise en œuvre du CSLP.

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais, une fois de plus, adresser à l'ensemble des partenaires techniques et financiers toute la gratitude du Gouvernement du Mali pour leur appui de qualité et leur soutien sans réserve à nos politiques de développement.

En vous remerciant pour votre attention, je déclare ouverts les travaux de l'atelier national sur les indicateurs de suivi évaluation du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté.

Je vous remercie.

ANNEXE 3 : LISTE DES PARTICIPANTS

N°	Nom	Présence	Structure	Tél.
1	TEGUETE	Amadou Bocar	AMDH	222 34 62 / 673 33 48
2	DIAWARA	Abdoulaye	DGDP/MEF	222 46 58
3	CAMARA	Mamadou	MATCL	222 42 12
4	SANKARE	Nouhoum	Coop. Canadienne	221 02 38
5	VIRIEUX	Jean Claude	UE	222 11 03
6	TALL	Khadidjatou	UE	222 11 03
7	BERTHE	Mariétou MAKALOU	MFPRERI	222 34 31
8	MAIGA	Zeïnadine	DNB	222 58 06
9	COULIBALY	Nafissatou TAMBADOU	DND	
10	KONE	Kassim	DNCC/MIC	221 35 77
11	KOKAINA	Baba	DGI	605 58 44
12	KONATE	Abdoulaye	Banque Mondiale	
13	SANGARE	Yacouba	Président Détaillant V	
14	DIANE	Mariam KONE	CNDIFE	222 01 58
15	COULIBALY	Sidi Mohamed	DGMP	222 06 21
16	DIARRA	Dramane	DNAT	221 00 28
17	KONE	Tiéoulé	ODHD	644 50 15
18	TOURE	Boureïma Allaye	CNSC	228 50 57
19	SOUMARE	Cheick Aliou	CAFPD	229 64 65
20	DIALLO	Dr Ousmane	MMEIA/DGIA	229 11 22
21	CISSOKO	Kama	CSLP	223 86 37
22	DIALLO	Amadou	DCI/MAECI	673 22 79
23	TOURE	Alkaïdi Amar	CDI	222 20 14 / 223 20 72
24	SACKO	Mahmoud Ali	DNSI	222 24 55 / 678 02 74
25	MAIGA	Mahamadou Zibo	PRECAGED	223 74 60
26	TRAORE	Maïmouna K.	CSLP	223 86 37
27	KEITA	Fatoumata BOUKANEM	CSLP	223 86 37
28	BAGAYOKO	Moussa M.	Journal Nouvelle Libération	632 23 79
29	TRAORE	Mamadou N.	Ambassade Pays Bas	221 95 82 / 56 11
30	COULIBALY	Moctar Niantigui	Jubilé 2000/CAD-Mali	224 04 12
31	KANTE	Mohamed	CSLP	223 86 37
32	MAIGA	Abdoulaye A.	CAFO	223 74 74
33	SANOGO	Ouassa	Coop. Canadienne	221 30 96
34	BENGALY	Amadou	Coop. Canadienne	221 82 17
35	VAN REMOORIERE	Claudine	UNICEF	
36	TRAORE	Sékou	DNP/MPAT	
37	DIALLO	Dr Hafsatou	DNP/MPAT	222 82 00
38	FANE	Mamoutou	DRPS-District Bamako	223 50 19
39	CISSE	Fatoumata Aly	CPS/Education	223 11 12
40	MARIKO	Marie Louise SISSOKO	OEF	223 59 50
41	TRAORE	Seydou M.	DNSI	222 24 55
42	BATHILY	Abdoulaye	CSTM	223 82 59 / 642 80 97
43	BOUARE	Dr Mountaga	CPS/Santé	223 27 25
44	SANGUISSO	Dr Amadou	CPS/Santé	223 27 25
45	DEMBELE	Dr Etienne	SIS/DNS	222 62 97

46	TRAORE	Dr Niagalé	CPS/Santé	223 27 25
47	CAMARA	Issa	Journal L'Inspecteur	277 25 07 / 607 80 92
48	TRAORE	Georges François	Journal Le Malien	223 57 29
49	KEITA	Mady	CSLP	223 86 37
50	KEITA	Bakary Kadry	CPS/Education	223 11 12
51	BALLO	Bourema F.	CNDIFE	222 01 58
52	COULIBALY	Mamy	SAP	221 27 28
53	DEMBELE	Oulématou SOW	MPFEF	222 66 59 / 60 et 671 73 46
54	MAIGA	Dr Idrissa Alido	CPS/Santé	223 27 25
55	DIARRA	N'Golo	ISFRA	221 04 66
56	MOUSTAPHA	M. Djima	AFRISTAT	221 55 00 / 606 05 40
57	LOUIS	Dr jean Paul	UE/DNS	674 98 22
58	SIDIBE	Ahmadou H.	CSLP	223 86 37
59	SANOOGO	Siaka	DNPD/MPAT	222 53 39
60	DIALLO	Oumar	DNPD/MPAT	222 57 53
61	ASSEKOU	Ahmadou	DNSI	
62	FOFANA	Zoumana B.	ODHD	223 85 53
63	MARIKO	Fousseyni	CPS/MA	221 44 99
64	COULIBALY	Jean	CPS/MA	221 44 99
65	OUEDRAOGO	Mohamed	CPS/MMEE	222 42 26
66	MAIGA	Mahamane A.	CPS/Education	223 11 12 / 645 56 67
67	DIAKITE	Aliou	CCIM	642 21 94
68	TRAORE	Dramane	CPS/MET	223 54 55
69	DICKO	Bassa DIANE	DNAMR/MA	222 28 77
70	KAMPO	Tahirou	CAS/SFD	223 70 01
71	KIENTA	Moussa	APCAM	632 23 39
72	DICKO	Djibril A.	CPS/MIC	228 20 23
73	DEMBELE	Moussa	Projet GTZ/MEF	222 72 83
74	DIABATE	Aboubacar	CCIM	638 47 13
75	DIARRA	Moustapha	ASCOMA	226 22 91
76	SACKO	Bafotigui	ODHD	671 09 78
77	TRAORE	Djiriba	STP/CIGQE/MEA	223 10 74 / 674 47 69
78	DIAKITE	Drissa	Doyen FLASH	
79	KANOUTE	Salif	MEA	229 51 68/ 72
80	DOUMBIA	Bakary	CCA-ONG	
81	COULIBALY	Siriki Zanga	AFRISTAT	221 55 00
82	MACALOU	Boubacar	MPAT	641 08 77
83	DIAKITE	Mohamed	Journaliste Radio Benkan	647 54 47
84	DIALLO	Mohamed	PRECAGED	223 74 60
85	DIARRA	Sekouba	CSLP	223 86 37
86	DOLO	Modibo	DNPD/MPAT	222 53 39
87	SIDIBE	Fatoumata DICKO	DNSI	674 03 96
88	SATAO	Soumana	MEFP	229 51 96
89	MAIGA	Ibrahima Asihanga	DNAT	221 00 28
90	KONE	Ibrahima	DNPD/MPAT	222 53 39
91	DIARRA	Bakary	CAS/SFD	223 70 01
92	DIALLO	Abdoul Aziz	SECO-ONG	229 30 41
93	KONE	Moctar	CPS/Santé	223 27 25

94	MURE	Ravaux	DNB/MEF	640 22 69
95	KEITA	Lamine	CAFPD	229 64 65
96	DIAKITE	Abdoulaye	Journaliste	607 62 22
97	DEMBELE	Oumar	CCA-ONG	223 92 57
98	OUEDRAOGO	Salif	DNCC/MIC	221 49 28
99	DIABY	Modibo	L'EXPRESS INTERNATIONAL	647 55 04
100	SANGARA	Tiémoko	ORTM	221 20 19
101	TRAORE	Issa	ORTM	221 20 19
102	TRAORE	Bourama	ORTM	221 20 19
103	DIALLO	Boubacar	ORTM	221 20 19
104	KEITA	Modibo S.	FR3	229 74 78
105	FANE	Koulou	MDSSPA	223 13 45
106	KEITA	Karounga	PNUD	222 01 81
107	BARRY	Djibrina	PNUD	222 01 81
108	TRAORE	Mamary	PRODEPAM	642 56 12
109	KALAMBRY	Alexis	LES ECHOS	229 62 89
110	DUMOULIN	Pascale	AFD	221 28 42
111	BRUYLANDT	Johan	Ambassade de Belgique	221 96 22
112	DIABATE	Cheick	Ambassade de Belgique	221 96 22
113	MAIGA	Youssouf	MPAT	229 51 58 / 674 54 35
114	DIAKITE	Youssouf	AMM	223 70 25
115	ORTIL	Arbine	Coop. Française	
116	JUIS	Maruis	Ambassade Pays Bas	
117	BA	Aïssata KONE	Ministère de la Culture	
118	SAMAKE	Salif	CPS/Santé	223 27 25
119	PALAMANGA	Ouali	PNUD	222 01 81
120	DIAKITE	Soumaïla	Coop. Canadienne	
121	TRAORE		DNCF	
122	DIALLO	Bréhima Siaka	UNICEF	
123	LEDEQ	Jean Louis	ONU/SIDA	
124	MAGASSA	Mamadou	CSLP	223 86 37

ANNEXE 4 : TERMES DE REFERENCE DE L'ATELIER

1. Contexte et justification

Le Gouvernement a adopté le 29 mai 2002 le document du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP final) comme le cadre unique de référence des politiques et stratégies de développement à moyen terme, et partant, le principal document qui régit les rapports entre le Mali et l'ensemble des Partenaires techniques et financiers. Le Mali a été conforté dans cette option par la communauté financière internationale avec son admission au point d'achèvement de l'Initiative en faveur des Pays pauvres très endettés (PPTE) par les Conseils d'Administration du FMI et de la Banque Mondiale respectivement le 28 février et le 6 mars 2003, toutes choses qui traduisent la qualité de ses réformes engagées depuis plusieurs années.

Le CSLP exprime la volonté du Gouvernement d'engager une action de développement plus intense, plus organisée, plus consensuelle et plus efficace qui soit capable de réduire la pauvreté de façon durable. Si des actions de redistribution et des filets de protection sociale sont nécessaires à court terme pour réduire l'impact de la pauvreté, il s'agit avant tout d'inscrire les actions dans des stratégies de moyen et long termes qui mettent les pauvres en mesure d'être les acteurs de leur propre promotion économique et sociale.

Le choix d'un processus participatif pour l'élaboration du CSLP a été conçu comme un instrument d'efficacité, de responsabilisation, de confiance et de meilleure gouvernance. Onze groupes de travail, réunissant des membres des administrations, de la société civile, du secteur privé et des partenaires au développement, ont participé à l'élaboration du CSLP dont la version finale résulte grandement de ces consultations. De plus, les consultations régionales ont contribué de façon significative à conforter le processus participatif et à améliorer le document du CSLP final par la prise en compte des préoccupations et spécificités régionales et spatiales.

Le système de suivi-évaluation du CSLP adopté en mars 2003 par le Gouvernement a pour objectif global de permettre à tous les acteurs de participer au processus et d'être informés sur sa mise en œuvre, et de vérifier que les stratégies adoptées sont efficaces et permettent de réduire la pauvreté. Il comporte une double approche à la fois verticale et horizontale, cette dernière étant fondée sur un système de déconcentration et de décentralisation du suivi. Ce dispositif est bâti sur le maintien du processus participatif qui a présidé à l'élaboration du CSLP à travers ses instances statutaires au niveau central et régional.

A l'heure actuelle, le CSLP est dans sa phase de pleine mise en œuvre et conformément au dispositif mis en place, il convient d'évaluer les progrès réalisés dans son exécution par l'élaboration de rapports de mise en œuvre. Le premier rapport de suivi du CSLP a été élaboré par la Cellule CSLP en novembre 2003 et a constitué un des documents de base soumis à la 5^{ème} Conférence de Table Ronde pour le Mali tenue à Genève les 30 et 31 mars 2004 autour du CSLP.

Au cours de cette Table Ronde, le Gouvernement a confirmé son engagement de poursuivre les réformes engagées et de mettre en place des systèmes de plus en plus rigoureux de suivi et d'évaluation. Le gouvernement et les partenaires ont convenu à cet égard de la nécessité de choisir des indicateurs pertinents opérationnels et faciles à suivre pour le suivi-évaluation du CSLP. Il s'agit de définir, selon les axes stratégiques du CSLP, une grille d'indicateurs qui permettent de façon simple de mesurer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du CSLP.

Cette solution communément partagée par le Gouvernement et ses partenaires permettra de faciliter les évaluations futures du CSLP.

2. Objectifs

Le présent atelier a pour objectif principal de parvenir à un accord consensuel sur le choix d'un minimum d'indicateurs pertinents qui serviront de base au suivi-évaluation du CSLP. Il s'agit de revoir le nombre et la nature des indicateurs de suivi évaluation du CSLP dans le sens de la réduction de leur nombre et de la recherche d'une plus grande pertinence.

Les objectifs spécifiques visent à élaborer un Plan d'action de mise en œuvre des Conclusions Recommandations de la Table Ronde des Bailleurs de Fonds du Mali sur le CSLP (Genève 30-31 mars 2004), de définir les modalités pratiques de révision du CSLP et de son système de rapportage.

3. Résultats attendus

Au terme de cet atelier, les résultats attendus sont les suivants :

- Disponibilité d'une liste consensuelle d'indicateurs pertinents, opérationnels et facile à suivre pour le suivi évaluation du CSLP aussi bien au niveau macro qu'au niveau sectoriel ;
- Disponibilité d'une proposition de Plan d'action de mise en œuvre des conclusions et recommandations de la Table Ronde des Bailleurs de Fonds du Mali sur le CSLP et des mécanismes de rapportage et d'évaluation des politiques publiques ;
- Disponibilité des modalités pratiques de révision du CSLP et de son système de rapportage.

4. Organisation de l'atelier

L'atelier organisé par la Cellule CSLP regroupera à Bamako, les responsables des structures principalement impliquées dans la mise en œuvre et le suivi-évaluation du CSLP.

5. Déroulement des travaux

Les travaux se dérouleront en séances plénières et en commissions de travail.

a) Travaux en séances plénières

Les travaux en plénières se dérouleront sous forme d'exposés suivis de questions de compréhension/clarification et de discussions-débats sur les thèmes présentés. La plénière procédera à la validation et à l'adoption des résultats des travaux de commissions et du rapport de l'atelier.

Les présentations et les discussions seront centrées autour des thèmes suivants :

- Présentation du dispositif et du système de suivi-évaluation du CSLP ;
- Etat actuel de mise en oeuvre du CSLP ;
- Présentation de la grille de propositions d'indicateurs de suivi du CSLP ;

- Présentation des Conclusions et Recommandations de la Table Ronde des Bailleurs de Fonds du Mali sur le CSLP (Genève 30-31 mars 2004).

L'objectif visé dans les séances plénières est d'amener l'ensemble des participants à l'atelier à avoir une compréhension commune et partagée du dispositif de suivi-évaluation du CSLP, de permettre un échange d'informations sur l'état actuel de mise en œuvre du CSLP, d'être informé des Conclusions et Recommandations de la Table Ronde des Bailleurs de Fonds et de discuter sur le nombre, la qualité et la pertinence des indicateurs de suivi-évaluation proposés.

Des recommandations et orientations devraient être formulées dans le sens de la réduction du nombre des indicateurs en vue de rendre le système de suivi plus opérationnel.

b) Travaux en commissions

Trois (3) commissions de travail seront mises en place pour traiter de façon approfondie les indicateurs retenus selon les différents axes stratégiques du CSLP, proposer un Plan d'action de mise en œuvre des Conclusions et Recommandations de la Table Ronde et examiner les modalités pratiques d'une révision du CSLP et de son système de rapportage.

- **Commission 1** : Indicateurs macro-économiques et de développement institutionnel, de gouvernance et de participation ;
- **Commission 2** : Indicateurs de Développement Humain Durable et d'accès aux services sociaux de base ;
- **Commission 3** : Indicateurs d'Infrastructures et Secteurs productifs.

c) Le mandat des commissions

Chaque commission aura à :

- Identifier les principaux indicateurs de suivi-évaluation et analyser leur pertinence et validité ;
 - Etablir une situation de référence pour l'ensemble des indicateurs retenus ;
 - Définir les rôles, et responsabilités des différents acteurs dans la production et la circulation des données sur les indicateurs de suivi-évaluation retenus ;
 - Formuler des propositions concrètes pour opérationnaliser le dispositif de suivi-évaluation à travers les indicateurs retenus
 - Elaborer un Plan d'action pour le suivi des Conclusions et Recommandations de la Table Ronde ;
 - Etablir les modalités pratiques de révision du CSLP et de son système de rapportage.
- Chaque commission mettra en place un bureau composé d'un président, de deux (2) rapporteurs et rédigera un rapport à présenter pour discussion et validation en plénière.

6. Dates et lieu de l'atelier

L'atelier se tiendra à Bamako, du 6 au 8 juillet 2004, au Palais des Congrès.

7. Participants (voir liste)

8. Programme : (cf. en annexe)

1^{er} jour

- 08h30- 09h00 : Accueil et mise en place des participants
- 09h- 09h30 : Cérémonie d'ouverture :
 - Mot introductif du Coordonnateur du CSLP
 - Allocution d'ouverture du Ministre de l'Economie et des Finances ou de son représentant
- 09h30-10h00 : Introduction générale à l'atelier :
 - Présentation des participants
 - Mise en place du bureau de l'atelier
 - Adoption du programme de travail
 - Présentation générale de l'atelier : objectifs, résultats et attentes, organisation.
- 10h00-10h30 : Pause-café
- 10h30-11h30 : Présentation générale du CSLP :
 - Dispositif de suivi-évaluation du CSLP par le Coordonnateur du CSLP
 - Etat actuel de mise en œuvre du CSLP
 - Présentation de la grille de propositions d'indicateurs de suivi du CSLP
 - Présentation des Conclusions et Recommandation de la Table Ronde des Bailleurs de Fonds du Mali sur le CSLP (30-31 mars 2004 à Genève).
- 11h30-12h30 : Discussions/Débats
- 12h30-14h00 : Pause-déjeuner
- 14h00-14h15 : Mise en place des commissions
- 14h15-16h00 : Démarrage des travaux en commissions
- 16h00-16h15 : Pause-café
- 16h15-17h00 : Travaux en commissions

2^{ème} jour

- 08h30-10h30 : Travaux en commissions
- 10h30-11h00 : Pause-café
- 11h00-12h30 : Travaux en commissions
- 12h30-14h00 : Pause-déjeuner

- 14h00-15h00 : Travaux en commissions
- 15h00-15h15 : Pause-café
- 15h15-17h00 : Travaux en commissions

3^{ème} jour

- 08h30-10h30 : Restitution des travaux de commissions
- 10h30-11h00 : Pause-café
- 11h00-12h30 : Rédaction du rapport de l'atelier
- 12h30-14h00 : Pause-déjeuner
- 14h00-15h00 : Discussion et validation du rapport de l'atelier
- 15h00-15h15 : Pause-café
- 15h15-16h15 : Lecture et adoption du rapport de l'atelier
- 16h30-17h00 : Clôture de l'atelier.

ANNEXE 5 : FICHE D'IDENTIFICATION DES INDICATEURS DU CSLP

1. Intitulé de l'indicateur : Nom de l'indicateur.

2. Type :

Il s'agit de préciser si l'indicateur est un indicateur d'activité, d'impact ou de résultat.

Indicateur d'activité (input) : il est intimement lié aux plans d'action. Il comprend des éléments qui s'apparentent à des intrants (nombre d'infrastructures créées ou réhabilitées, nombre de personnel/population, nombre de kms de routes et pistes construites et entretenues,...) et au processus (indicateurs de qualité tels que le nombre d'heures hebdomadaires effectives d'enseignement, disponibilité de médicaments essentiels,...). Ils comprennent aussi les indicateurs financiers dont le suivi est d'importance capitale puisqu'il permet de comparer l'efficacité des allocations financières à tel ou tel secteur ou activité ainsi que de vérifier l'usage effectif des fonds alloués (suivi de l'exécution budgétaire et de la destination finale des allocations).

Indicateur de résultat (output) : il permet de suivre avec précision les effets du CSLP à court et à moyen termes et porte sur les éléments qui influent le plus sur les indicateurs d'impact. Les indicateurs de résultat visent donc avant tout à capturer les objectifs spécifiques des programmes mis en œuvre pour réduire la pauvreté ; il s'agit là principalement de suivre la couverture et l'accès aux services sociaux de base ainsi que l'accès aux opportunités de participation à la vie économique productive. Exemples : taux de mortalité infantile ou maternelle, taux de chômage, taux de fréquentation des centres de santé par les mères-enfants, taux d'accouchements assistés, taux de vaccination, taux de réussite scolaire etc.

Indicateurs d'impact : Il résume les changements dans les différentes dimensions de la pauvreté (incidence et profondeur de la pauvreté sous ses différentes formes). Ils présentent un panorama de réussite ou d'échec par rapport à ce qui est considéré comme des éléments majeurs du bien-être des populations et qui se situent plutôt dans le moyen et le long terme.

3. Définition :

Il s'agit de préciser la signification de l'indicateur pour une meilleure compréhension par tous.

4. Relation par rapport aux objectifs de réduction de la pauvreté et fixation de la cible :

Il s'agit de la pertinence de l'indicateur par rapport à l'objectif recherché de réduction de la pauvreté. La cible désigne les objectifs quantitatifs ou qualitatifs et leur évolution dans le temps.

5. Pertinence et validité technique :

Il s'agit de répondre à la question de savoir si l'indicateur a un sens par rapport à l'objectif visé. La validité technique renvoie à la fiabilité de la méthodologie de collecte et de calcul de l'indicateur.

6. Observabilité :

Il s'agit de confirmer l'état de l'indicateur (sa disponibilité ou non) et de préciser sa structure de production.

7. Fiabilité des données :

Il s'agit de l'appréciation de la qualité des données qui servent au calcul de l'indicateur.

8. Rétrospective :

Il s'agit de l'historique de l'indicateur sur une longue période aussi loin que possible dans le passé (par exemple : série chronologique).

9. Tendances probables

Il s'agit de l'évolution probable de l'indicateur dans le futur.

10. Ruptures possibles

Il s'agit de ruptures subites ou voulues résultant de facteurs aussi divers que :

- les effets de seuils (par exemple : la saturation d'un marché)
- l'irruption d'innovations de toutes natures et d'acteurs « briseurs d'habitudes »
- la volonté humaine de modifier les règles du jeu (volonté politique, arrêt ou réduction de l'aide extérieur à un secteur donné, conflits sociaux ou intercommunautaires, etc.)

11. Incertitudes :

Les incertitudes désignent ce qui ne peut être déterminé ou connu d'avance (par exemple : facteurs climatiques, épidémies – prédateurs, cours des matières premières, crises scolaires, réussite ou non d'une politique etc.)

12. Sources :

Il s'agit de déterminer la source de l'indicateur par rapport à la structure de collecte ou de production ou aux références documentaires (annuaires statistiques, registres, études etc.).

ANNEXE 6 : PROPOSITIONS D'INDICATEURS DE SUIVI-EVALUATION DU CSLP

INTRODUCTION

Par définition, un système de suivi de la pauvreté est entendu « **comme un dispositif permanent de production d'information organisé autour : (i) du choix d'un certain nombre d'objectifs d'analyse de la pauvreté ; (ii) d'une batterie d'indicateurs permettant de mener ces analyses de façon régulière (iii) et d'une série d'opérations de collecte permettant de produire ces indicateurs** ».

Le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) inscrit la lutte contre la pauvreté suivant les axes ou objectifs suivants :

1. au plan macro-économique : assurer un taux de croissance de 6,7% par an sur la période 2002-2006 avec un taux d'investissement de 22,6%, un taux d'inflation inférieur à 3%, un déficit courant de la balance des paiements inférieur à 9% du PIB à l'horizon 2006. En matière de finances publiques, l'objectif est de contenir le déficit global des opérations financières de l'Etat à un niveau soutenable tout en assurant la prise en charge des besoins pressants dans les secteurs prioritaires.
2. assurer le Développement institutionnel et l'amélioration de la gouvernance et de la participation
3. développer les ressources humaines et l'accès aux services sociaux de base
4. développer les infrastructures de base et les secteurs productifs.

I. DEFINITION DES CONCEPTS

Au Mali, le CSLP est devenu le cadre unique de référence pour les politiques et la stratégie de développement : même si le document du CSLP met en lumière les priorités politiques et stratégiques ciblées sur la réduction de la pauvreté, tous les secteurs et tous les domaines vont contribuer d'une manière directe ou indirecte à la réalisation de l'objectif global d'une croissance forte, durable et réductrice de pauvreté. Le système de suivi-évaluation du CSLP se doit donc d'être aussi exhaustif que possible en permettant de suivre et d'évaluer le succès de la mise en œuvre de l'ensemble des composantes du CSLP ainsi que de chacune des composantes dans la mesure où leurs effets sont identifiables séparément. Cette double approche est nécessaire car le CSLP traduit une volonté d'agir sur des facteurs spécifiques qui accélèrent la croissance et réduisent la pauvreté. Le suivi et l'évaluation du CSLP doivent alors non seulement servir à vérifier les niveaux de croissance et de pauvreté mais aussi aider à identifier les facteurs ayant permis d'atteindre ces niveaux ainsi que leur efficacité dans ce processus. Cette approche permettra de guider le processus décisionnel du CSLP en renforçant ou réorientant certaines stratégies ou activités selon leur efficacité à contribuer à l'atteinte de l'objectif. Il est donc important que le système de suivi du CSLP ne repose pas uniquement sur le suivi de l'impact des politiques mises en œuvre (niveaux de croissance et de pauvreté) mais aussi sur le suivi des intrants, des activités et des résultats obtenus.

Le suivi et l'évaluation du CSLP se feront sur la base d'indicateurs de performance distinguant clairement trois niveaux : a) activités, b) résultats et c) impact. Il s'agira de

construire une batterie d'indicateurs adaptés et pertinents permettant de : i) suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre des programmes d'actions et les processus de gestion des ressources ; ii) mesurer les résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés ; et, (iii) mesurer l'impact des politiques sur l'objectif global de croissance et de réduction de la pauvreté.

Les indicateurs d'activités (input) sont intimement liés aux plans d'action. Ils comprennent des éléments qui s'apparentent à des intrants (nombre d'infrastructures créées ou réhabilitées, nombre de personnel/population, nombre de kms de routes et pistes construites et entretenues,...) et au processus (indicateurs de qualité tels que le nombre d'heures hebdomadaires effectives d'enseignement, disponibilité de médicaments essentiels,...). Ils comprennent aussi les indicateurs financiers dont le suivi est d'importance capitale puisqu'il permet de comparer l'efficacité des allocations financières à tel ou tel secteur ou activité ainsi que de vérifier l'usage effectif des fonds alloués (suivi de l'exécution budgétaire et de la destination finale des allocations).

Les indicateurs de résultats (output) permettent de suivre avec précision les effets du CSLP à court et à moyen termes et portent sur les éléments qui influent le plus sur les indicateurs d'impact. Les indicateurs de résultat visent donc avant tout à capturer les objectifs spécifiques des programmes mis en œuvre pour réduire la pauvreté ; il s'agit là principalement de suivre la couverture et l'accès aux services sociaux de base ainsi que l'accès aux opportunités de participation à la vie économique productive. Les indicateurs de résultat n'évoluent pas nécessairement dans le court terme (exemple : taux de mortalité infantile ou maternelle, taux de chômage). Dans ce cas, des indicateurs qui s'apparentent à des *indicateurs de produits* (intermédiaires entre indicateurs d'activités et de résultat) pourraient compléter l'information si les liens de causalité sont clairement établis (exemple : le taux de fréquentation des centres de santé par les mères-enfants, taux d'accouchements assistés, taux de vaccination, taux de réussite scolaire etc.).

Les indicateurs d'impact résument les changements dans les différentes dimensions de la pauvreté (incidence et profondeur de la pauvreté sous ses différentes formes). Ils présentent un panorama de réussite ou d'échec par rapport à ce qui est considéré comme des éléments majeurs du bien-être des populations et qui se situent plutôt dans le moyen et le long terme.

Le suivi régulier du CSLP portera sur un certain nombre d'indicateurs de résultats et d'activités, que l'on pourra suivre à partir d'opérations statistiques courantes et qui donneront lieu à la production de tableaux de bord par grand volet du CSLP ainsi qu'à la rédaction d'un rapport annuel. Ces indicateurs de résultat et d'activité sont produits par les départements techniques dans le cadre de leurs statistiques de routine et sont déjà partiellement utilisés par les départements pour la gestion de leurs ressources dans le contexte de l'approche budget-programmes.

L'évaluation du CSLP portera sur quelques indicateurs d'impact et de résultats qui sont considérés comme les plus essentiels pour apprécier la réussite du CSLP à moyen terme. Les données de ces indicateurs seront issues d'enquêtes spécifiques. Afin que l'évaluation du CSLP soit souple et efficace, des enquêtes légères sur les conditions de vie des ménages (ELIM) seront effectuées par la DNSI (celles-ci constitueront un sous échantillon de l'enquête malienne sur la pauvreté (EMAP)). Les enquêtes légères donneront une base de données pour l'analyse des résultats/impacts du CSLP.

Les indicateurs de résultat et d'activités retenus ont été choisis sur la base de la disponibilité des données qui les sous-tendent ainsi que de la pertinence de ces indicateurs pour renseigner sur l'atteinte de l'objectif final (en d'autres termes, plus la causalité entre l'indicateur mesuré

et son impact sur l'objectif final est claire et plus l'indicateur est pertinent). Il faut noter que ces indicateurs sont appelés à être révisés au cours du temps : comme souligné ci-dessous, l'utilisation d'indicateurs de résultat comme outil de gestion (guide des stratégies) n'est pas encore ancrée dans les habitudes : ce n'est que par l'usage des indicateurs que leur pertinence pourra réellement être vérifiée et que leurs valeurs cibles pourront être déterminées.

II. METHODOLOGIE

Le document présente en fonction de ces objectifs des indicateurs de suivi par secteur assortis de leur périodicité et de leurs sources, lesquels indicateurs doivent permettre à la fois de vérifier le niveau d'atteinte des objectifs globaux fixés (relatifs à la croissance et la pauvreté) et de vérifier la contribution (et sa qualité) de chacune des composantes du CSLP à l'atteinte de l'objectif global du CSLP. Il s'est avéré à la pratique que certains de ces indicateurs sont flous ou difficiles à collecter. Ainsi, la Table Ronde des Bailleurs de Fonds du Mali sur le CSLP tenue les 30 et 31 mars 2004 à Genève a recommandé, entre autres de « **redéfinir et sélectionner les indicateurs plus pertinents, plus opérationnels et plus faciles à suivre** ». Cette recommandation a été relayée lors de la réunion du Comité de Pilotage du CSLP tenue le 19 avril 2004 qui décida de mettre sur pied une Commission restreinte chargée de plancher sur les indicateurs de suivi en privilégiant les critères de pertinence, d'opérationnalité et de facilité de suivi. Cette Commission restreinte a tenu ses premiers travaux le 28 mai 2004 à la Cellule de Coordination du CSLP au cours de laquelle, il a été demandé à l'ODHD en relation avec la DNSI de faire une proposition de liste minimale d'indicateurs. Cette liste sera examinée par la Commission restreinte avant son adoption au cours d'un atelier de validation prévu dans la première quinzaine de juillet 2004. Le Groupe conjoint ODHD-DNSI a travaillé sur la base de la liste indicative d'indicateurs figurant dans le document du CSLP final en s'inspirant essentiellement des documents relatifs aux CSLP de certains pays africains comme le Burkina Faso et le Cameroun, aux indicateurs de convergence au titre de la surveillance multilatérale au sein de l'UEMOA, aux indicateurs des OMD ainsi qu'aux onze (11) indicateurs de l'UE pour l'appui budgétaire 2003.

La liste des indicateurs (**confère tableaux ci-dessous**) a été présentée sur la base du schéma de présentation du CSLP (par axe et par secteur en fonction de la périodicité, du type et de la source) et des OMD (état des indicateurs : existence en tant que tel, la possibilité de calcul à partir des données disponibles, l'inexistence d'indicateur).

III. PROPOSITIONS D'INDICATEURS DE SUIVI DU CSLP PAR AXE

N°	Indicateurs par secteur	Etat indicateur ¹	Type ²	Situation de référence	Objectifs Chiffrés du CSLP	Périodicité	Source
	UNE CROISSANCE ACCELEREE ET REDISTRIBUTIVE						
	Croissance accélérée soutenue						
1	Taux de croissance réelle du PIB	(1)	R			Annuelle	DNPD
2	PIB réel par tête	(1)	I			Annuelle	DNSI/DNPD
3	Taux d'investissement global	(1)	A			Annuelle	DNPD
	Stabilité financière						
4	Taux de réalisation des recettes budgétaires par rapport aux prévisions	(1)	A			Annuelle	DNB
5	Pourcentage des dépenses budgétaires liées à la réduction de la pauvreté	(1)	A			Annuelle	DNB
6	Ratio investissements publics financés sur ressources internes en % des recettes fiscales	(1)	A			Annuelle	DNB
7	Taux d'inflation annuel	(1)	R			Annuelle	DNSI
8	Solde extérieur courant hors dons sur PIB nominal	(1)	R			Annuelle	DNB
9	Taux de pression fiscale (norme ≥ 17)	(1)	A			Annuelle	DNB/DNI
	Pauvreté						
10	Seuil de pauvreté	(1)	I			Tous les 5 ans	DNSI/ODHD
11	Incidence de la pauvreté monétaire (Proportion de la population dont le revenu est inférieur au seuil)	(1)	I			Tous les 5 ans	ODHD/DNSI
12	Incidence de la pauvreté monétaire (Proportion de la population disposant de moins d'un dollar PPA par jour)	(1)	I			Tous les 5 ans	ODHD/DNSI
13	Incidence de la pauvreté de conditions de vie (ou pauvreté de masse)	(1)	I			Tous les 5 ans	ODHD/DNSI
14	Profondeur de la pauvreté	(1)	I			Tous les 5 ans	ODHD/DNSI
15	Sévérité de la pauvreté	(1)	I			Tous les 5 ans	ODHD/DNSI
16	Indice de Gini (inégalité des revenus et consommation)	(1)	I			Tous les 5 ans	ODHD
	ASSURER LE DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL, L'AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE ET LA PARTICIPATION						
17	Taux de participation aux élections nationales et locales	(2)	I			5 ans	MATCL

¹ (1) Existe en tant que tel ; (2) N'existe pas, mais peut être calculé ; (3) N'existe pas

² A : Activités, R : Résultats, I : Impact

N°	Indicateurs par secteur	Etat indicateur ¹	Type ²	Situation de référence	Objectifs Chiffrés du CSLP	Périodicité	Source
18	Civisme fiscal au niveau communal (pourcentage de la TDRL perçu sur l'estimation total)	(2)	R			Annuelle	DNI/DNTCP
19	Pourcentage des ressources publiques dépensées au niveau des collectivités	(2)	A			Annuelle	DNB
	Lutte contre la corruption						
20	Rang du Mali dans le rapport « Indice de perception de la corruption » Transparency International	(1)	R			Annuelle	TI/ODHD
21	Perception du degré de corruption de l'Administration	(3)	R			Annuelle	ODHD
	Renforcement des capacités et de la crédibilité de la justice						
22	Nombre de juges par habitant	(2)	A			Annuelle	DAF/ Justice
23	Part du budget de la justice dans le budget d'Etat	(1)	A			Annuelle	DNB/DAF Justice
	DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE ET RENFORCEMENT DE L'ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE						
	EDUCATION						
24	Taux net de scolarisation au 1 ^{er} cycle	(1)	R			Annuelle	CPS/MEN
25	Taux brut de scolarisation au 1 ^{er} cycle	(1)	R			Annuelle	CPS/MEN
26	Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans	(1)	R			Tous les 5 ans	DNSI
27	Rapport de scolarisation entre sexe (Fille/Garçon) au 1 ^{er} cycle, second cycle et supérieur	(1)	R			Annuelle	CPS/MEN
28	Ration élève/maître	(1)	R			Annuelle	CPS/MEN
29	Part du budget de l'Education dans le budget d'Etat	(1)	A			Annuelle	DNB/DAF éducation
30	Part du budget de l'Education dans le budget d'Etat par rapport aux charges récurrentes	(1)	A			Annuelle	DNB/DAF éducation
31	Part du budget de l'Education de base dans le budget de l'éducation	(1)	A			Annuelle	DNB/DAF éducation
	Santé et démographie						
32	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	(1)	I			Tous les 5 ans	CPS Santé
33	Taux de mortalité infantile	(1)	I			Tous les 5 ans	CPS Santé
34	Taux de couverture vaccinale DTCP3 chez les enfants de moins de 1 an	(1)	R			annuelle	CPS Santé
35	Taux de mortalité maternelle	(1)	I			Annuelle	CPS Santé
36	% de population ayant accès aux structures de santé dans un rayon de 5 Km)	(1)	A			Annuelle	CPS Santé

N°	Indicateurs par secteur	Etat indicateur ¹	Type ²	Situation de référence	Objectifs Chiffrés du CSLP	Périodicité	Source
37	% de population ayant accès aux structures de santé dans un rayon de 15 Km)	(1)	A			Annuelle	CPS Santé
38	Taux d'accouchements assistés	(1)	R			Annuelle	CPS Santé
39	Nombre moyen de consultations prénatales par femme	(1)	R			annuelle	CPS Santé
40	Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale	(1)	I			Tous les 5 ans	CPS Santé
41	Taux de prévalence VIH/SIDA parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans	(3)	I			Tous les 5 ans	CPS Santé
42	Part du budget de la santé dans le budget de l'État	(1)	A			Annuelle	DNB/DAF Santé
43	Part du budget de la santé dans le budget d'État par rapport aux charges récurrentes	(1)	A			Annuelle	DNB/DAF Santé
44	Nombre de CSCOM fonctionnels	(1)	A			Annuelle	CPS Santé
Habitat							
45	Nombre de logements sociaux réalisés	(1)	A			Annuelle	MET
Eau potable							
46	Pourcentage de villages bénéficiaires d'au moins 1 point d'eau potable	(1)	R			Annuelle	DNH
47	Proportion de population, urbaine et rurale, ayant accès durable à une source d'eau potable	(1)	R			Annuelle	DNH
Assainissement							
48	Pourcentage de ménages disposant d'un système d'évacuation des eaux usées	(1)	I			Tous les 5 ans	DNSI
Participation des femmes							
49	Rapport femmes/hommes bénéficiant de micro-crédit	(2)	R			<i>Annuelle</i>	CAIF/CNDIFE
50	Proportion des sièges occupés par des femmes à l'AN et aux conseils communaux	(1)	R			Tous les 5 ans	MATCL/CNDIFE
Emploi							
51	Nombre d'emplois permanents créés	(1)	R			Tous les 3 ans	OEF
52	Taux de chômage	(1)	I			Tous les 3 ans	OEF/DNSI
53	Taux de chômage en milieu urbain ;	(1)	I			Tous les 3 ans	OEF/DNSI
54	Taux de sous-emploi en milieu rural	(1)	I			Tous les 3 ans	OEF/DNSI
55	Emploi dans le secteur informel (en %)	(1)	I			Tous les 3 ans	OEF/DNSI
Développement des infrastructures de base et secteurs productifs							
Production agricole, alimentation et nutrition							
56	Disponibilité céréalière par habitant	(1)	R			<i>Annuelle</i>	<i>CPS Agriculture</i>

N°	Indicateurs par secteur	Etat indicateur ¹	Type ²	Situation de référence	Objectifs Chiffrés du CSLP	Périodicité	Source
57	Disponibilité de culture vivrière par habitant	(1)	R			Annuelle	CPS Agriculture
58	Taux de capture par habitant	(1)	R			Annuelle	CPS Agriculture
59	Taux d'exploitation du cheptel	(1)	R			Annuelle	CPS Agriculture
60	Nombre de superficies (ha) aménagées en maîtrise totale de l'eau	(1)	A			Annuelle	CPS Agriculture
61	Production de coton fibre	(1)	R			Annuelle	CPS Agriculture
Gestion des ressources naturelles							
62	Nombre d'ha reboisés	(1)	A			Annuelle	DNCN
63	Nombre de marchés ruraux de bois	(1)	A			Annuelle	DNCN
Transport/communication/énergie							
64	Nombre de Km de route en terre	(1)	A			Annuelle	CPS/Transport
65	Nombre de Km de route bitumé	(1)	A			Annuelle	CPS/Transport
66	Nombre de Km de routes entretenues	(1)	A			Annuelle	CPS/Transport
67	Nombre de villages branchés sur un réseau téléphonique	(1)	A			Annuelle	Sotelma/MALITEL/IKATEL
68	Taux d'électrification	(1)	A			Annuelle	EDM
69	Taux d'utilisation du gaz pour la cuisine	(2)	R			Tous les 5 ans	DNSI
70	Nombre de communes connectées à l'Internet	(1)	A			Annuelle	Sotelma/Malitel/Ikatel
Industrie et Commerce							
71	Part du secteur manufacturier dans le PIB	(1)	R			Annuelle	CPS Industrie
72	Taux de transformation interne du coton	(1)	A			Annuelle	CPS Industrie
73	Taux de réalisation des entreprises (nombre d'entreprises créées/nombre d'agrément)	(1)	A			Annuelle	CPS Industrie

ANNEXE 7 : LISTE GLOBALE CONSENSUELLE DES INDICATEURS DE SUIVI-EVALUATION DU CSLP

N°	Indicateurs par secteur	Etat indicateur ³	Type ⁴	Situation de référence	Objectifs Chiffrés du CSLP	Périodicité	Source
	UNE CROISSANCE ACCELEREE ET REDISTRIBUTIVE						
	Croissance accélérée soutenue						
1.	Taux de croissance réelle du PIB	(1)	R			Annuelle	DNPD
2.	PIB réel par tête	(1)	I			Annuelle	DNSI/DNPD
3.	Taux d'investissement global	(1)	A			Annuelle	DNPD
	Stabilité financière						
4.	Taux de réalisation des recettes budgétaires par rapport aux prévisions	(1)	A			Annuelle	DNB
5.	Solde budgétaire de base sur PIB nominal						
6.	Ratio investissements publics financés sur ressources internes en % des recettes fiscales	(1)	A			Annuelle	DNB
7.	Taux d'inflation annuel	(1)	R			Annuelle	DNSI
8.	Solde extérieur courant hors dons sur PIB nominal	(1)	R			Annuelle	DNB
9.	Taux de pression fiscale (norme ≥ 17)	(1)	A			Annuelle	DNB/DNI
10.	Ratio encours de la dette sur PIB						
11.	Ratio Service de la dette sur recettes d'exportation						
	Pauvreté						
12.	Seuil de pauvreté	(1)	I			Tous les 5 ans	DNSI/ODHD
13.	Incidence de la pauvreté monétaire (Proportion de la population dont le revenu est inférieur au seuil)	(1)	I			Tous les 5 ans	ODHD/DNSI
14.	Incidence de la pauvreté monétaire (Proportion de la population disposant de moins d'un dollar PPA par jour)	(1)	I			Tous les 5 ans	ODHD/DNSI

³ (1) Existe en tant que tel ; (2) N'existe pas, mais peut être calculé ; (3) N'existe pas

⁴ A : Activités, R : Résultats, I : Impact

N°	Indicateurs par secteur	Etat indicateur ³	Type ⁴	Situation de référence	Objectifs Chiffrés du CSLP	Périodicité	Source
15.	Incidence de la pauvreté de conditions de vie (ou pauvreté de masse)	(1)	I			Tous les 5 ans	ODHD/DNSI
16.	Profondeur de la pauvreté	(1)	I			Tous les 5 ans	ODHD/DNSI
17.	Sévérité de la pauvreté	(1)	I			Tous les 5 ans	ODHD/DNSI
18.	Indice de Gini (inégalité des revenus et consommation)	(1)	I			Tous les 5 ans	ODHD
19.	Pourcentage des dépenses budgétaires liées à la réduction de la pauvreté	(1)	A			Annuelle	DNB
20.	Indice de Développement Humain (IDH)						
21.	Indice sexo spécifique						
ASSURER LE DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL, L'AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE ET LA PARTICIPATION							
Gouvernance et participation							
22.	Taux de participation aux élections nationales et locales	(2)	I			5 ans	MATCL
23.	Civisme fiscal au niveau communal (pourcentage de la TDRL perçu sur l'estimation total)	(2)	R			Annuelle	DNI/DNTCP
24.	Nombre de cadres de concertation national et sectoriel opérationnels et fonctionnels (société civile)						
25.	Le taux de représentativité de la S. Civile dans le dispositif institutionnel						
26.	Pourcentage des ressources des programmes de développement utilisées par la société Civile						
27.	Nombre d'enfants enregistrés à la naissance						
Développement institutionnel							
28.	Pourcentage des ressources publiques dépensées au niveau des collectivités	(2)	A			Annuelle	DNB

N°	Indicateurs par secteur	Etat indicateur ³	Type ⁴	Situation de référence	Objectifs Chiffrés du CSLP	Périodicité	Source
29.	Nombre des compétences effectivement transférées aux collectivités décentralisées						
30.	Pourcentage des ressources financières effectivement transférées aux collectivités décentralisées						
31.	Degré de satisfaction des usagers de l'Administration publique						
32.	Pourcentage des ressources humaines transférées des administrations centrales aux services déconcentrés						
33.	Pourcentage des ressources financières transférées des administrations centrales aux services déconcentrés						
	Lutte contre la corruption						
34.	Rang du Mali dans le rapport « Indice de perception de la corruption » Transparency International	(1)	R			Annuelle	TI/ODHD
35.	Perception du degré de corruption de l'Administration	(3)	R			Annuelle	ODHD
	Renforcement des capacités et de la crédibilité de la justice						
36.	Nombre de juges par habitant	(2)	A			Annuelle	DAF/Justice
37.	Nombre de tribunaux par habitants						
38.	Nombre de prévenus par rapport au nombre de prisonniers						
39.	Part du budget de la justice dans le budget d'Etat	(1)	A			<i>Annuelle</i>	DNB/DAF Justice
	DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE ET RENFORCEMENT DE L'ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE						
	EDUCATION						
40.	Taux brut de scolarisation au 1 ^{er} cycle	(1)	R			Annuelle	CPS/MEN
41.	Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans	(1)	R			Tous les 5 ans	DNSI

N°	Indicateurs par secteur	Etat indicateur ³	Type ⁴	Situation de référence	Objectifs Chiffrés du CSLP	Périodicité	Source
42.	Rapport de scolarisation entre sexe (Fille/Garçon) au 1 ^{er} cycle, second cycle et supérieur	(1)	R			Annuelle	CPS/MEN
43.	Ration élève/maître	(1)	R			Annuelle	CPS/MEN
44.	Pourcentage des redoublants au 1 ^{er} cycle						
45.	Part du budget de l'Education dans le budget d'État	(1)	A			Annuelle	DNB/DAF éducation
46.	Part du budget de l'Education dans le budget d'État par rapport aux charges récurrentes	(1)	A			Annuelle	DNB/DAF éducation
47.	Taux d'exécution du budget ordinaire (sans le BSI) du secteur éducation de base						
48.	Taux d'exécution du budget ordinaire (sans le BSI) du secteur éducation						
49.	Taux d'exécution du budget ordinaire alloué à l'Education						
50.	Taux d'exécution du budget ordinaire alloué à l'achat de matériels didactiques						
Santé et démographie							
51.	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	(1)	I			Tous les 5 ans	CPS Santé
52.	Taux de mortalité infantile	(1)	I			Tous les 5 ans	CPS Santé
53.	Taux de couverture vaccinale DTCP3 chez les enfants de moins de 1 an	(1)	R			Annuelle	CPS Santé
54.	Taux de mortalité maternelle	(1)	I			Tous les 5 ans	CPS Santé
55.	% de population ayant accès aux structures de santé dans un rayon de 5 Km)	(1)	A			Annuelle	CPS Santé
56.	Taux d'accouchements assistés	(1)	R			Annuelle	CPS Santé
57.	Nombre moyen de consultations prénatales par femme	(1)	R			annuelle	CPS Santé

N°	Indicateurs par secteur	Etat indicateur ³	Type ⁴	Situation de référence	Objectifs Chiffrés du CSLP	Périodicité	Source
58.	Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale	(1)	I			Tous les 5 ans	CPS Santé
59.	Taux de prévalence VIH/SIDA parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans	(3)	I			Tous les 5 ans	CPS Santé
60.	Indicateur Paludisme ⁵		R			Annuelle	CPS Santé
61.	Part du budget de la santé dans le budget de l'État	(1)	A			Annuelle	DNB/DAF Santé
62.	Part des charges récurrentes de la santé dans les charges récurrentes du budget de l'Etat	(1)	A			Annuelle	DNB/DAF Santé
63.	Pourcentage d'enfants de moins de cinq ans présentant malnutrition chronique	(1)	I			Tous les 5 ans	CPS Santé
64.	Taux d'exécution du budget ordinaire alloué à l'achat de médicaments et de vaccins	(1)	R			Annuelle	DAF Santé
65.	Taux de fécondité	(1)	I			Tous les 5 ans	CPS Santé
Habitat							
66.	Nombre de logements sociaux réalisés	(1)	A			Annuelle	MET
Eau potable							
67.	Pourcentage de villages bénéficiaires d'au moins 1 point d'eau potable	(1)	R			Annuelle	DNH
68.	Proportion de population, urbaine et rurale, ayant accès durable à une source d'eau potable	(1)	R			Annuelle	DNH
Assainissement							
69.	Pourcentage de ménages disposant d'un système d'évacuation des eaux usées	(1)	I			Tous les 5 ans	DNSI
Participation des femmes							
70.	Rapport femmes/hommes bénéficiant de micro-crédit	(2)	R			Annuelle	CAIF/CNDIFE

⁵ A préciser par le Ministère de la Santé

N°	Indicateurs par secteur	Etat indicateur ³	Type ⁴	Situation de référence		Objectifs Chiffrés du CSLP	Périodicité	Source
71.	Proportion des sièges occupés par des femmes à l'AN et aux conseils communaux	(1)	R				Tous les 5 ans	MATCL/ CNDIFE
Emploi								
72.	Nombre d'emplois permanents créés	(1)	R				Tous les 3 ans	OEF
73.	Taux de chômage	(1)	I				Tous les 3 ans	OEF/DNSI
74.	Taux de chômage en milieu urbain ;	(1)	I				Tous les 3 ans	OEF/DNSI
75.	Taux de sous-emploi en milieu rural	(1)	I				Tous les 3 ans	OEF/DNSI
76.	Emploi dans le secteur informel (en %)	(1)	I				Tous les 3 ans	OEF/DNSI
Développement des infrastructures de base et secteurs productifs								
Production agricole, alimentation et nutrition								
77.	Production céréalière totale							
78.	Disponibilité céréalière par habitant/an (Kg)	(1)	R				Annuelle	CPS Agriculture
79.	Disponibilité des autres cultures végétales vivrières par habitant/an (Kg)	(1)	R				Annuelle	CPS Agriculture
80.	Disponibilité de production piscicole par an et par hbt (kg)							
81.	Taux d'exploitation du cheptel (%)	(1)	R				Annuelle	CPS Agriculture
82.	Superficies (ha) aménagées en maîtrise totale de l'eau	(1)	A				Annuelle	CPS Agriculture
83.	Production de coton fibre (tonnes)	(1)	R				Annuelle	CPS Agriculture
Gestion des ressources naturelles								
84.	Superficies reboisés (ha)	(1)	A				Annuelle	DNCN

N°	Indicateurs par secteur	Etat indicateur ³	Type ⁴	Situation de référence	Objectifs Chiffrés du CSLP	Périodicité	Source
85.	Nombre de marchés ruraux de bois créés	(1)	A			Annuelle	DNCN
86.	Proportion des zones forestières						
87.	Consommation en bois de chauffe par an en stère						
Transport/communication/énergie							
88.	Nombre de Km de routes en terre construites	(1)	A			Annuelle	CPS/Transport
89.	Nombre de Km de routes bitumées construites	(1)	A			Annuelle	CPS/Transport
90.	Nombre de Km de routes entretenues	(1)	A			Annuelle	CPS/Transport
91.	Taux d'exécution du BSI (financement intérieur) alloué à l'entretien routier						
92.	Nombre de villages branchés sur un réseau téléphonique	(1)	A			Annuelle	Sotelma/MALI TEL/IKATEL
93.	Taux d'électrification	(1)	A			Annuelle	EDM
94.	Taux d'utilisation du gaz comme source d'énergie	(2)	R			Tous les 5 ans	DNSI
95.	Nombre de communes connectées à l'Internet	(1)	A			Annuelle	Sotelma/Malite I/Ikatel
96.	Etat du réseau routier						
97.	Nombre de communes connectées sur Internet						
Industrie et Commerce							
98.	Part du secteur manufacturier dans le PIB	(1)	R			Annuelle	CPS Industrie
99.	Taux de transformation interne du coton	(1)	A			Annuelle	CPS Industrie
100	Part du secteur tertiaire (commerce) dans le PIB						

ANNEXE 8 : LISTE RESTREINTE CONSENSUELLE D'INDICATEURS DE SUIVI-EVALUATION DU CSLP

Indicateurs par secteur	Etat indicateur ⁶	Type ⁷	Situation de référence	Objectifs Chiffrés du CSLP	Périodicité	Source
UNE CROISSANCE ACCELEREE ET REDISTRIBUTIVE						
Croissance accélérée soutenue						
Taux de croissance réelle du PIB	(1)	R			Annuelle	DNPD
Taux d'investissement global	(1)	A			Annuelle	DNPD
Stabilité financière						
Solde budgétaire de base sur PIB nominal						
Taux d'inflation annuel	(1)	R			Annuelle	DNSI
Solde extérieur courant hors dons sur PIB nominal	(1)	R			Annuelle	DNB
Taux de pression fiscale (norme ≥ 17)	(1)	A			Annuelle	DNB/DNI
Ratio Service de la dette sur recettes d'exportation						
Pauvreté						
Incidence de la pauvreté monétaire (Proportion de la population dont le revenu est inférieur au seuil)	(1)	I			Tous les 5 ans	ODHD/DNSI
Incidence de la pauvreté de conditions de vie (ou pauvreté de masse)	(1)	I			Tous les 5 ans	ODHD/DNSI
Pourcentage des dépenses budgétaires liées à la réduction de la pauvreté	(1)	A			Annuelle	DNB
Indice de Gini (inégalité des revenus et consommation)	(1)	I			Tous les 5 ans	ODHD

⁶ (1) Existe en tant que tel ; (2) N'existe pas, mais peut être calculé ; (3) N'existe pas

⁷ A : Activités, R : Résultats, I : Impact

Indicateurs par secteur	Etat indicateur ⁶	Type ⁷	Situation de référence	Objectifs Chiffrés du CSLP	Périodicité	Source
ASSURER LE DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL, L'AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE ET LA PARTICIPATION						
Gouvernance et participation						
Taux de participation aux élections nationales et locales	(2)	I			5 ans	MATCL
Pourcentage des ressources des programmes de développement utilisées par la société Civile						
Nombre d'enfants enregistrés à la naissance						
Développement institutionnel						
Pourcentage des ressources financières effectivement transférées aux collectivités décentralisées						
Pourcentage des ressources financières transférées des administrations centrales aux services déconcentrés						
Lutte contre la corruption						
Perception du degré de corruption de l'Administration	(3)	R			Annuelle	ODHD
Renforcement des capacités et de la crédibilité de la justice						
Nombre de juges par habitant	(2)	A			Annuelle	DAF/ Justice

Indicateurs par secteur	Etat indicateur ⁶	Type ⁷	Situation de référence	Objectifs Chiffrés du CSLP	Périodicité	Source
DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE ET RENFORCEMENT DE L'ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE						
SANTE ET DEMOGRAPHIE						
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	(1)	I			Tous les 5 ans	CPS Santé
Taux de couverture vaccinale DTCP3 chez les enfants de moins de 1 an	(1)	R			annuelle	CPS Santé
Taux de mortalité maternelle	(1)	I			Annuelle	CPS Santé
% de population vivant dans un rayon de 5 Km d'un centre de santé fonctionnel	(1)	A			Annuelle	CPS Santé
Nombre moyen de consultations prénatales par femme	(1)	R			annuelle	CPS Santé
Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale	(1)	I			Tous les 5 ans	CPS Santé
Taux de prévalence VIH/SIDA parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans	(3)	I			Tous les 5 ans	CPS Santé
Part du budget de la santé dans le budget de l'État	(1)	A			Annuelle	DNB/DAF Santé
Taux d'exécution du budget ordinaire alloué à l'achat de médicaments et de vaccins						
EDUCATION						
Taux brut de scolarisation au 1 ^{er} cycle	(1)	R			Annuelle	CPS/MEN
Taux d'alphabétisation des 15 ans et plus	(1)	R			Tous les 5 ans	DNSI
Part du budget de l'Education dans le budget d'État	(1)	A			Annuelle	DNB/DAF éducation
Taux d'exécution du budget ordinaire alloué à l'achat de matériels didactiques						
Ration élève/maître	(1)	R			Annuelle	CPS/MEN
Pourcentage des redoublants au 1 ^{er} cycle						

Indicateurs par secteur	Etat indicateur ⁶	Type ⁷	Situation de référence	Objectifs Chiffrés du CSLP	Périodicité	Source
Eau potable						
Pourcentage de villages bénéficiaires d'au moins 1 point d'eau potable	(1)	R			Annuelle	DNH
Participation des femmes						
Proportion de femmes bénéficiant de micro-crédit	(2)	R			Annuelle	CAIF/ CNDIFE
Emploi						
Taux de chômage	(1)	I			Tous les 3 ans	OEF/DNSI
Développement des infrastructures de base et secteurs productifs						
Production agricole, alimentation et nutrition						
Production céréalière totale						
Superficies (ha) aménagées en maîtrise totale de l'eau	(1)	A			Annuelle	CPS Agriculture
Production de coton fibre (tonnes)	(1)	R			Annuelle	CPS Agriculture
Gestion des ressources naturelles						
Superficies reboisées (ha)	(1)	A			Annuelle	DNCN
Transport/communication/énergie						
Nombre de Km de routes en terre construites	(1)	A			Annuelle	CPS/Transport
Nombre de Km de routes bitumées construites	(1)	A			Annuelle	CPS/Transport
Taux d'exécution du BSI (financement intérieur) alloué à l'entretien routier						
Nombre de villages branchés sur un réseau téléphonique	(1)	A			Annuelle	Sotelma/MALI TEL/IKATEL
Taux d'électrification	(1)	A			Annuelle	EDM
Industrie et Commerce						
Taux de transformation interne du coton	(1)	A			Annuelle	CPS Industrie